

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 285

31 mars 2005

SOMMAIRE

24 Sport Village - Società Immobiliare S.A., Luxembourg	13679	Espace 2001 S.A., Luxembourg	13664
4P S.A., Mamer	13667	Euric S.A., Mamer	13670
ABN AMRO Funds Investment Advisory (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	13649	Evimmo S.A., Luxembourg	13660
Actaris Financial Services, S.à r.l., Luxembourg	13663	Excell S.A., Luxembourg	13679
Ady's Hygiène, S.à r.l., Dudelange	13658	Executive Investment Holding S.A., Mamer	13669
Alpet S.A., Luxembourg	13658	Executive Investment Holding S.A., Mamer	13669
Am Pays S.A., Luxembourg	13679	Executive Investment Holding S.A., Mamer	13669
Aprotec S.A., Eschdorf	13671	FGA (Luxembourg) S.A., Mamer	13667
Aquatica S.A., Heffingen	13661	Fund-Market Fund Management S.A., Luxembourg	13658
Assuralux, S.à r.l., Pétange	13658	Galata S.A., Luxembourg	13663
Atlantico S.A.H., Luxembourg	13657	(La) Gardia S.A.H., Luxembourg	13639
Autocasion, S.à r.l., Huncherange	13659	Geba, S.à r.l., Ehlerange	13644
Bahia Tropical, S.à r.l., Luxembourg	13659	Gordon March S.A., Luxembourg	13645
Béjimaac S.A., Weicherdange	13663	Haasberg S.A., Luxembourg	13665
Bergasa Holding S.A., Luxembourg	13662	HK (Luxembourg) S.A., Mamer	13666
Bureau Concept S.A., Luxembourg	13659	HT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13652
by prod., BACKYARTS productions S.à r.l., Luxembourg	13635	I.T. Lux, S.à r.l., Luxembourg	13660
Chanuka S.A., Mamer	13669	IdéMa S.A., Mamer	13666
Cheadlewood Holding S.A., Luxembourg	13679	Immo Service Grevenmacher, S.à r.l., Beaufort	13678
CMT Nordic International, S.à r.l., Luxembourg	13637	Intercommunica S.A., Luxembourg	13670
CMT Nordic International, S.à r.l., Luxembourg	13639	Intercommunica S.A., Luxembourg	13671
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Luxembourg	13666	Intercommunica S.A., Luxembourg	13671
Delta Lloyd Management Company S.A., Luxembourg	13678	Intercommunica S.A., Luxembourg	13671
Dinofin S.A., Luxembourg	13662	Invesco GT US Small Companies Management S.A., Luxembourg	13672
Dininvest S.A.H., Luxembourg	13662	Invesco Taiwan Growth Management S.A., Luxembourg	13676
Distribution & Consulting S.A., Mamer	13670	Kellogg Lux III, S.à r.l., Luxembourg	13673
Drosbach Holding S.A., Luxembourg	13668	Kellogg Lux III, S.à r.l., Luxembourg	13675
Ecobau S.A., Bettembourg	13669	Lufindex Holding S.A., Luxembourg	13677
Ecoma (Luxembourg) S.A., Esch-sur-Alzette	13664	Lumawi S.A., Luxembourg	13665
Ecommerce S.A., Luxembourg	13669	Luxocom Holding S.A., Luxembourg	13671
Ecoteam-Lux, S.à r.l., Mamer	13666	Luxplaisance, S.à r.l., Steinsel	13668
Electronic World S.A., Luxembourg	13656	Maisons Ariane S.A., Pétange	13658
Enosis Holding S.A., Luxembourg	13664	Meccarillos International S.A., Luxembourg	13657
Enosis Holding S.A., Luxembourg	13664	Mercorope S.A., Mamer	13670
Ergeco S.A.H., Mamer	13670	Niagara Holding S.A., Luxembourg	13664
		(Le) Nouveau Chez Nous, S.à r.l., Luxembourg	13659

Oncu Investment Holding AG	13679	Sibural Holding S.A., Luxembourg	13634
P-R Engineering International S.A., Echternach . .	13670	Sopico, S.à r.l., Bettembourg	13668
Pallas International S.A., Luxembourg	13668	Spanimmo S.A.H., Luxembourg	13660
Pallas Properties, Luxembourg	13667	Thermic Development S.A., Luxembourg	13634
Parabole S.A.H., Luxembourg	13663	Vitrilux Holding S.A., Luxembourg	13680
Pecunia S.A., Luxembourg	13651	WK LuxHolding S.A., Luxembourg	13665
Pepson Investment, S.à r.l., Luxembourg	13635	WP Global Purchase S.A., Mamer	13666
PK Intertrading, S.à r.l., Alzingen	13678	Yum! Franchise de Mexico, S.à r.l., Luxembourg . .	13660
Proform S.A.H., Mamer	13667	Yum! International Participations, S.à r.l., Luxembourg	13659
Progetra S.A., Bettembourg	13668	Yum! Restaurants International Management, S.à r.l., Luxembourg	13661
Recycling Plastic Products S.A., Mamer	13667	Yum! Restaurants International, S.à r.l., Luxembourg	13661
Residential Invest S.A., Luxembourg	13640	Zeus Private Equity S.A., Luxembourg	13650
Ronndriesch 4 Holding (Luxemburg) S.A., Luxembourg	13680	Zeus Private Equity S.A., Luxembourg	13651
Ronndriesch 4 S.A., Luxembourg	13680	Zytron Investments Holding S.A., Luxembourg . .	13667
Satlynx S.A., Betzdorf	13662		
Shipping & Industry S.A., Luxembourg	13634		

SHIPPING & INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 36.086.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 5 janvier 2005 que:

Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant 3, rue de La Chapelle, L-1325 Luxembourg a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Philippe Morales démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004068.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

THERMIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 52.865.

Le bilan au 31 décembre 2003 et annexes enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02460, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004077.3/317/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

SIBURAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, en janvier 2005, réf. LSO-BA00449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(004017.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

PEPSON INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 67.815.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour PEPSON INVESTMENT, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(104927.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

BY PROD., BACKYARTS PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 336, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 104.974.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Steve Colin, éducateur gradué, né à Luxembourg, le 14 février 1974, demeurant à L-2442 Luxembourg, 336, rue de Rollingergrund,

2. Madame Rosemarie Rojas Quellaien, épouse de Monsieur Steve Colin, employée privée, artiste par formation, née à Viña del Mar (Chili), le 30 juin 1976, demeurant à L-2442 Luxembourg, 336, rue de Rollingergrund.

déclarant être mariés sous le régime de la séparation de biens.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BACKYARTS PRODUCTIONS, S.à r.l. en abrégé BY PROD.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés. La société pourra créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- la création, la production, la distribution et la représentation audio, audiovisuel, multimédia et artistique;
- la création, l'organisation, la gestion, la coordination, la promotion et la réalisation d'événements dans les domaines des arts, de la culture, de l'événementiel et du spectacle, ainsi que,
- l'intermédiation, la coordination et la promotion d'intervenants à des réalisations d'événements dans les domaines des arts, de la culture, de l'événementiel et du spectacle;
- l'intervention dans la création, la gestion et la coordination de campagnes de communications, d'informations et commerciales;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut emprunter, elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, civiles et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Steve Colin, prénommé, deux cent cinquante parts	250
2. Madame Rosemarie Rojas Quellaien, prénommée, deux cent cinquante parts	250
Total des parts: cinq cents parts	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 7. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Aucune cession de parts à un tiers ne peut être effectuée sans le consentement des associés représentant les trois quarts du capital social.

Avant toute cession de parts à un non-associé, le cédant doit informer le ou les associés par lettre recommandée indiquant les nom, prénoms, profession et domicile du cessionnaire ainsi que le nombre des parts cédées et le prix fixé. Elle doit contenir également l'engagement par le cédant de consentir la cession de ses parts à tout associé qui voudra user du droit de préemption, moyennant le prix indiqué, et, à défaut d'accord moyennant le prix à arrêter par un expert à désigner d'un commun accord entre le cédant et le ou les associés intéressés sur base du rapport d'évaluation de la valeur vénale des parts.

Pendant un mois à compter de cette notification, tout associé pourra se rendre acquéreur des parts offertes au prix ainsi calculé ou au prix convenu si ce dernier est inférieur. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts offertes, elles seront offertes auxdits associés en proportion de leur participation dans la société.

Dans le cas où dans le délai fixé aucun associé ne se déclarerait acquéreur, la demande de cession de parts sera soumise pour décision aux associés, lesquels statueront à la majorité des trois quarts du capital sur l'autorisation ou le refus dans les trois mois à plus tard de la proposition de cession.

A défaut d'autorisation de la cession projetée, la société sera dissoute.

Article 8. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, le consentement du ou des associés survivants n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit à des ascendants, soit au conjoint survivant.

Les autres héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'auraient pas été agréés doivent faire offre de vente de leurs parts sociales aux autres associés en respectant les conditions édictées à l'article 7.

Cette offre est à faire dans un délai de six (6) mois à partir du décès de l'associé.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert soit opposable à la société.

Article 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée Générale

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année Sociale - Bilan

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 16. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité des trois quarts du capital social ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition Générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 990,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2442 Luxembourg, 336, rue de Rollingergrund.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Steve Colin, prénommé.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Colin, R. Quellaien, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, vol. 146S, fol. 2, case 4.- Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 2004.

M. Decker.

(105421.3/241/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

CMT NORDIC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 103.692.

In the year two thousand and four, on the twenty-second of December.

Before Us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société à responsabilité limitée «CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.», having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the R.C.S. Luxembourg Number B 103.692, incorporated in Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on October 27th, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

The extraordinary general meeting is opened at 9.15 a.m. by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the financial year to be closed on June 30 instead of December 31 and for the first time on June 30, 2005, so that the financial year which started on October 27, 2004 will end on June 30, 2005.

2. Amendment of article 16 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 16.** The fiscal year begins on July 1st and ends on June 30th.

French version-article 16: L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.»

3. Amendment of article 17 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 17.** Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

French version-article 17: Chaque année, le trente juin, la gérance établit les comptes annuels.»

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to modify the financial year to be closed on June 30 instead of December 31 and for the first time on June 30, 2005, so that the financial year which started on October 27, 2004 will end on June 30, 2005.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the article 16 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 16.**: The business year begins on July 1st and ends on June 30th.»

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the article 17 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 17.** Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the company are estimated at approximately two thousand (2,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.30 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.», ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au R.C.S., Luxembourg sous le numéro B 103.692, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 octobre 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à neuf heures quinze (9.15), sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'année sociale pour finir le 30 juin au lieu du 31 décembre, de sorte que l'année sociale qui a commencé le 27 octobre 2004 finira le 30 juin 2005.

2. Modification de l'article 16 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.»

3. Modification de l'article 17 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque année, le trente juin, la gérance établit les comptes annuels.»

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour finir le 30 juin au lieu du 31 décembre, de sorte que l'année sociale qui a commencé le 27 octobre 2004 finira le 30 juin 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque année le trente juin, la gérance établit les comptes annuels.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente (9.30).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2004, vol. 528, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 23 décembre 2004.

J. Gloden.

(105636.3/213/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

CMT NORDIC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 103.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(105637.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LA GARDIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.129.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 décembre 2004 que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période de six ans:

* Lotti Gass, comptable, née le 15 janvier 1946, à Binningen, Suisse, demeurant au 60, Holeeholzweg, CH-4102 Binningen (Suisse);

* Bruno Leibundgut, comptable contrôleur de gestion diplômé, né le 29 août 1962, à Bâle, Suisse, demeurant au 18, Erlenstrasse, CH-4127 Birsfelden (Suisse);

* Francis Surmont, comptable, né le 25 mai 1970, à Porrentruy, Suisse, demeurant au 26, Habsburgerstrasse, CH-4055 Basel (Suisse).

Il résulte de cette même assemblée que le mandat du commissaire aux comptes suivant est renouvelé pour une période de six ans:

* FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105597.3/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

RESIDENTIAL INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.973.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société RESIDENTIAL INVEST A.G., une société anonyme existant selon le droit de la Principauté du Liechtenstein, avec siège social à Aeulestrasse 6, 9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein (ci-après la «Société»), dûment représentée par Maître Annette Brewer, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 1^{er} décembre 2004, à Vaduz, Principauté du Liechtenstein (l'«Assemblée Générale»).

2. La société JENVILLE S.A., société constituée selon le droit de la République de Panama, ayant son siège social à Panama-City, agissant en qualité de détenteur de 49 (quarante-neuf) actions de la Société, dûment représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration générale donnée sous seing privé en date du 8 juillet 2003 et valable jusqu'au 8 juillet 2006.

3. Maître François Brouxel, préqualifié, agissant en qualité de détenteur de 1 (une) action de la Société.

Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale ainsi qu'une copie de la procuration générale, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants, ès qualités qu'ils agissent, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les personnes comparantes, mentionnées sous les points 2. et 3. ci-avant, sont les seules actionnaires de la Société et représentent l'intégralité du capital social de la Société;

2. Qu'en vertu de l'Assemblée Générale, il a été décidé, entre autres, de (i) transférer le siège social et le lieu de direction effective de la Société, de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique, et adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois, (ii) fixer la date de prise d'effet du transfert du siège social et du lieu de direction effective de la Société, de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, au 1^{er} décembre 2004, (iii) changer la nationalité de la Société et adopter la nationalité luxembourgeoise avec effet au 1^{er} décembre 2004, (iv) cesser toute activité de la Société dans la Principauté du Liechtenstein à compter du 1^{er} décembre 2004 et approuver les comptes de clôture de la Société, (v) fixer le capital social de la Société à EUR 32.680,- (trente-deux mille six cent quatre-vingts euros), divisé en 50 (cinquante) actions sans valeur nominale, sur la base des comptes de la Société au 30 juillet 2004, (vi) approuver le projet des statuts de la Société, (vii) fixer le nouveau siège social de la Société au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (viii) fixer le nombre minimum d'administrateurs à trois, (ix) respecter les dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, et notamment l'article 159 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), et (x) nommer la société AACO S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec le mandat d'émettre un rapport, en conformité avec l'article 26-1 de la Loi;

3. Qu'un rapport, établi en conformité avec l'article 26-1 de la Loi, a été émis par la société AACO S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en date du 3 décembre 2004, et que ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie.»

4. Qu'il résulte d'une attestation émise par le «Grundbuch und Öffentlichkeitsregisteramt» de Vaduz, Principauté du Liechtenstein, que (i) toutes les formalités ont été valablement accomplies dans la Principauté du Liechtenstein de manière à procéder au transfert envisagé de la Société de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que la continuation de la personnalité juridique de la Société a été maintenue et que la Société ne sera pas dissoute;

5. Que le rapport, comprenant le bilan de la Société au 30 juillet 2004, émis par la société AACO S.à r.l., et l'attestation émise par le «Grundbuch und Öffentlichkeitsregisteramt» de Vaduz, ont été produits au notaire instrumentant et après avoir été signés «ne varietur» par les comparants, ès qualités qu'ils agissent, et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cela, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

1. Le siège social et le lieu de direction effective de la Société sont transférés de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2004, sans liquidation de la Société et avec continuation de la personnalité juridique de la Société;

2. La nationalité de la Société est luxembourgeoise, avec effet au 1^{er} décembre 2004, à 00.01 heures, en conformité avec le droit luxembourgeois;

3. Le siège social et le lieu de direction effective de la Société sont fixés au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

4. La Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme;
5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 32.680,- (trente-deux mille six cent quatre-vingts euros), divisé en 50 (cinquante) actions sans valeur nominale;
6. Les 50 (cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont au porteur;
7. La Société a décidé d'ouvrir un compte bancaire auprès de la banque SEB PRIVATE BANK S.A., ayant son siège social au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg-Kirchberg;
8. Le nombre minimum d'administrateurs est fixé à trois;
9. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:
 - a) Monsieur John Arne Larsson, retraité, né le 16 février 1922 à Bromma (Suède), demeurant à Via Oglio 9, 00198, Rome, Italie;
 - b) Madame Irina Ivanovna Luckina, peintre, née le 27 juin 1959 à Kutaisi (Russie), demeurant à Via Oglio 9, 00198, Rome, Italie;
 - c) Monsieur François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
10. La société T.A.S.L. S.à r.l., ayant son siège à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 94.933, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.
11. Les statuts de la Société sont reproduits ci-après et sont désormais formulés comme suit:

«I.- Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. La société existe sous la forme d'une société anonyme et est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»).

La société porte la dénomination de RESIDENTIAL INVEST S.A. (la «Société»).

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, tel que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen d'actions, obligations et tout autre titre, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, et (ii) la détention de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et leur fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toutes autres manières.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans toutes sociétés de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra emprunter, procéder à l'émission d'obligations et d'emprunt obligataire dans les limites de la Loi.

Plus généralement, la Société pourra prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

II.- Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 32.680,- (trente-deux mille six cent quatre-vingts euros), divisé en 50 (cinquante) actions sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont au porteur ou nominatives au choix des actionnaires.

La propriété des actions au porteur s'établit par un titre signé par deux administrateurs et la cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Pour les actions nominatives, il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Le transfert d'actions nominatives s'opère par voie de déclaration de transfert inscrite sur ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La société pourra accepter et inscrire sur le registre un transfert opéré sur base de correspondances ou sur base d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Un certificat témoignant de l'inscription d'un actionnaire sur le registre de la Société, et du nombre d'actions nominatives détenues par cet actionnaire sera émis par la Société sur demande de cet actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un gageant et un gagiste.

III.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le premier jour du mois d'avril à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le prochain jour ouvrable.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales des actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Les résolutions d'une assemblée d'actionnaires régulièrement constituée, seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par courrier ou fac-simile une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Seule une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires pourra modifier les dispositions des statuts de la Société. Néanmoins le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire appelée à modifier les dispositions des statuts ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte des articles qui concernent l'objet ou la forme de la Société.

Le texte reprenant la totalité des modifications sera disponible au siège de la Société, avant la réunion, sur simple demande.

Si la moitié au moins du capital n'est pas présente ou représentée, une deuxième assemblée avec le même ordre du jour peut être convoquée par le conseil d'administration, conformément à la loi applicable.

La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée.

Les résolutions, dans les deux assemblées, ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs pourront être révoqués à tout instant et à la seule discrétion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder 6 ans et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les membres du conseil d'administration sortant sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur à la suite de décès, démission ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires par un vote majoritaire.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration.

En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Sauf cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit ou par e-mail, ou télécopie, de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, téléfax ou e-mail avec signature digitale un autre administrateur.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par courrier, par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être approuvés lors de la prochaine réunion du conseil d'administration et signés par deux administrateurs ou par le président et le secrétaire de la Société s'il en existe un.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du commissaire aux comptes, déterminera leur nombre, rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra excéder 6 ans.

VI.- Année sociale - Bilan

Art. 15. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour l'année sociale en cours qui commence le premier décembre deux mille quatre pour se terminer le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 16. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

VIII.- Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts devra être déterminé conformément aux dispositions de la Loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, à raison des présentes est évalué à EUR 14.000,- (quatorze mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Brewer, F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 82, case 5. – Reçu 10.406,80 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 décembre 2004.

T. Metzler.

(105423.3/222/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

GEBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 73, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 93.252.

—

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gabriel Gatti, retraité, né à Differdange, le 11 juillet 1941, demeurant à L-4467 Soleuvre, 38, rue de Limpach,

2.- Madame Claudine Gatti, comptable, née à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1967, demeurant à L-4382 Ehlerange, 73, rue de Sanem.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GEBA, S.à r.l., avec siège social à Ehlerange,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C n° 555, en date du 22 mai 2003.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de révoquer Madame Corinne Brouart, agent immobilier, née à Laxou, France, le 19 avril 1964, demeurant à L-8352 Dahlem, 40, rue des trois Cantons, de sa fonction de gérant technique de la société et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

2.- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Claudine Gatti, prénommée, en tant que gérant administratif de la société et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

3.- L'assemblée générale appelle à la fonction de gérant unique de la société: Madame Claudine Gatti, prénommée, qui aura dorénavant pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Gatti, C. Gatti, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2004, vol. 889, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 23 décembre 2004.

R. Schuman.

(105980.3/237/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

13645

GORDON MARCH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.036.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société constituée suivant le droit de la Principauté du Liechtenstein GORDON MARCH Société Anonyme, ayant eu son siège social à Vaduz, Liechtenstein, et ayant été inscrite au Handelsregister des Fürstentums Liechtenstein à Vaduz sous le numéro H.XCV/41.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M^e Linda Funck, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M^e Antoine Schaus, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur M^e Franz Fayot, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation du transfert du siège social et établissement de GORDON MARCH Société Anonyme à Luxembourg.

2. Détermination du siège social de la Société

3. Reformulation des statuts pour les mettre en concordance avec les règles gouvernant la S.A. (société anonyme) au Luxembourg.

4. Evaluation des actifs de la Société.

5. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur les actifs de la Société.

6. Nomination d'un conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

V. Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Vaduz, Liechtenstein, le 23 octobre 2003, l'assemblée a décidé de transférer le siège social et le principal établissement de la Société du Liechtenstein à Luxembourg, avec radiation de la Société au Öffentlichkeitsregister.

Ce transfert de siège social à l'étranger sans liquidation préalable a été autorisé par décision du Registre Public du Liechtenstein (Grundbuch und Öffentlichkeits-registeramt, Fürstentum Liechtenstein) accordée le 30 octobre 2003 en vertu de l'article 234, paragraphe 1 de la loi sur les personnes et les sociétés.

Sur ce l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte et confirme pour autant que de besoin authentiquement la décision de transfert du siège social et du principal établissement de la Société du Liechtenstein à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et constate que la Société a de ce fait adopté la nationalité luxembourgeoise, et ceci avec effet à la date du présent acte, aussi bien vis-à-vis des autorités de Liechtenstein que des autorités luxembourgeoises.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des statuts pour les mettre en concordance avec les règles gouvernant la société anonyme (S.A.) de droit luxembourgeois, forme sociale adoptée par la Société.

En conséquence les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de GORDON MARCH S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet:

1) l'obtention, l'acquisition et l'exploitation de toutes propriétés et concessions;

2) toutes opérations, sous quelque forme que ce soit, concernant l'achat, la prise à bail, la concession, la location, la construction, l'exploitation, la vente de tous immeubles urbains et ruraux, les mines, les minières et les carrières et, d'une manière générale, toutes opérations immobilières et mobilières.

3) toutes opérations financières, industrielles et commerciales.

La Société pourra effectuer toutes opérations rentrant dans son objet, soit seule, soit en participation, soit en association sous quelque forme que ce soit, soit même pour le compte de tiers.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par la voie d'une résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires aux conditions requises en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg sur décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent vingt mille francs suisses (220.000 CHF), représenté par deux cents vingt (220) actions d'une valeur nominale de mille francs suisse (1.000 CHF).

Les actions seront émises au porteur.

Les transferts d'actions au porteur se font par tradition du titre représentatif de l'action.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex. Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Ces assemblées sont convoquées si le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes l'estiment nécessairement ou lorsque les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social en font la demande écrite et en indiquant l'ordre du jour.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, deuxième mercredi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de 6 ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou courrier avec signature certifiée de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou courrier électronique avec signature certifiée d'un autre administrateur comme son représentant. Les votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex ou courrier électronique avec signature certifiée, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote est confirmé par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et dûment délibérer. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante. Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt dû à sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président de la réunion et son secrétaire.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social 2004 se terminera le 31 décembre 2004. Les autres années sociales de la Société commencent le premier janvier de chaque année et se terminent le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du Conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la description et la consistance de l'universalité des éléments actif et passif de la société résultent du bilan intérimaire arrêté le 31 octobre 2004, rien excepté ni réservé, lequel constitue une annexe du rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Elle approuve ce bilan et décide d'affecter un montant de soixante seize mille cinq cents francs suisses (76.500 CHF) à la réserve légale.

Cinquième résolution

Lesdits éléments actifs et passifs ont fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprise indépendant BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, que les actionnaires approuvent, et qui conclut comme suit:

«4. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des actifs et dettes au 31 octobre 2004 de GORDON MARCH S.A., Vaduz qui correspond au moins à la valeur de l'actif net de la société, à savoir un capital social de CHF 220.000,- représenté par 220 actions d'une valeur nominale de 1.000,- chacune, augmenté de réserves s'élevant à CHF 76.500,00 et déduction faite des pertes reportées de CHF 44.061,52, totalisant CHF 252.438,48.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société Anonyme
Représentée par Marc Lamesch
Réviseur d'entreprises»

Un exemplaire dudit rapport reste ci-annexé.

Sixième résolution

L'assemblée constate que la composition du conseil d'administration sera la suivante:

- Monsieur Arthur Bruce Donn, administrateur de société, domicilié à Paseo del Parque, Sotogrande 167, San Roque, Cadiz, Espagne, né à Londres le 16 novembre 1934

- Monsieur John Seil, demeurant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, demeurant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, né le 8 juin 1969.

Est nommée commissaire aux comptes de la Société: AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.469.

Les mandats des 3 (trois) administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issu de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 2010.

Déclaration - Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quatre mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Funck, A. Schaus, F. Fayot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 81, case 4. – Reçu 1.670,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Elvinger.

(106378.3/211/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 51.163.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 51.163,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 293 du 26 juin 1995,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 194 du 17 avril 1996.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Becue, legal and compliance officer, demeurant à Reckenthal-Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Kheira Monaco, financial accountant, demeurant à Rombas (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Stephanie Engler, deputy customer services manager, demeurant à Luxembourg.

Le président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent soixante-quatre (164) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de soixante-quinze mille euros (75.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Présentation du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire-vérificateur;
- b) Décharge au liquidateur, au commissaire aux comptes et aux administrateurs;
- c) Clôture de la liquidation.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée du rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur.

Ces rapports concluent à l'adoption des comptes de liquidation et resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ces rapports, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A., établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.239, de sa gestion de liquidateur de la société et au commissaire aux comptes, ainsi qu'aux administrateurs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Becue, K. Monaco, S. Engler, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2004, vol. 902, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2004.

F. Kessler.

(105646.3/219/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ZEUS PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 92.783.

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZEUS PRIVATE EQUITY S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 92.783, constituée sous la dénomination CORSICA BEACH S.A. suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 531 du 16 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph Elvinger, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 731 du 15 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange, qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à Howald.

Le Bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 199.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent trente mille euros (EUR 230.000), par l'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.990) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer par incorporation de créances certaines, liquides et exigibles.

2) Modification de la valeur nominale des actions pour la porter de cent euros (EUR 100,-) à dix euros (EUR 10,-).

3) Modification subséquente de l'article 5, alinéas 1^{er} et 4, des statuts de la société.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 199.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-), par l'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.990) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

La société de droit suisse RIBOT S.A., ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Riva Albertoli, 1, ici représentée par Madame Regina Rocha Melanda, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2004, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire les mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.990) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, par incorporation de créances certaines, liquides et exigibles contre la société anonyme ZEUS PRIVATE EQUITY S.A., préqualifiée, d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 199.000,-). Les créances prémentionnées ont été examinées par le réviseur d'entreprises Monsieur Lex Benoy, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, en vertu d'un rapport daté du 14 décembre 2004, lequel rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.990) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) c'est à dire cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 199.000,-) à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action et d'échanger les deux mille trois cents (2.300) actions anciennes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune contre vingt-trois mille (23.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Suite à cette résolution, il est échangé à chaque actionnaire une (1) action ancienne contre dix (10) actions nouvelles.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les versions anglaise et française des alinéas 1^{er} et 4 de l'article 5 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

version anglaise:

Art. 5. (1^{er} alinéa): «The subscribed capital of the company is fixed at two hundred and thirty thousand euros (EUR 230,000.-), divided into twenty-three thousand (23,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.»

Art. 5. (4^{ème} alinéa): «For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at ten million euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.»

version française:

Art. 5. (1^{er} alinéa): «Le capital souscrit est fixé à deux cent trente mille euros (EUR 230.000.-), représenté par vingt-trois mille (23.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Art. 5. (4^{ème} alinéa): «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) qui sera représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Rocha Melanda, G. Trierweiler, A. Bocci, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 décembre 2004, vol. 431, fol. 42, case 5. – Reçu 1.990 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 décembre 2004.

A. Weber.

(105644.3/236/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ZEUS PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 92.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(105645.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

PECUNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.260.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 décembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004184.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

HT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.045.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth of December.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP II PARTICIPATIONS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 96.017 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on December 10, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of March and ends on the twenty-eight of February (or twenty-ninth of February as the case maybe) of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the twenty-eighth of February 2005.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP II PARTICIPATIONS, prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:
 - Mr John F. Harris, managing director, born on April 29, 1960 in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW Washington DC 200004-2505, United States of America;
 - Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America and residing at Lansdowne House 57, Berkley Square London W1X5 DH, United Kingdom;
 - Mr Michael Dutton, Financial Manager, born on July 20, 1965 in Virginia, United States of America and residing at 77, Rue de Prony, F-75017 Paris.

The duration of its mandate is unlimited.

- 2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP II PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017 et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination HT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mars et se termine le vingt-huit février (ou vingt-neuf février) de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le vingt-huit février 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP II PARTICIPATIONS, prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérant de la Société.

- M. John F. Harris, managing director, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW Washington DC 200004-2505, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lansdowne House 57, Berkley Square Londres W1X5 DH, Royaume-Uni;

- M. Michael Dutton, Financial Manager, né le 20 juillet 1965 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 77, Rue de Prony, F-75017 Paris, France.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 3, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger.

(106450.3/211/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

ELECTRONIC WORLD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.779.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ELECTRONIC WORLD S.A. (en liquidation), R.C.S. Luxembourg B Numéro 52.779, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 17 du 10 janvier 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 24 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 357 du 5 mars 2002.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Ressembleront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance et adopte le rapport du commissaire de contrôle.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve et adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'au jour de la dissolution de la Société et au liquidateur, respectivement commissaire de contrôle pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de clôturer la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de conserver les documents et livres de la Société pour une période de cinq ans à partir de la liquidation de la Société au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne mandat au porteur d'une expédition des présentes, en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, V. Baravini, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105810.3/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.873.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01250, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour ATLANTICO S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(003722.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 35.515.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 juin 2004 que:

- La société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, a été nommée commissaire en remplacement de DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.), démissionnaire.

Pleine et entière décharge a été accordée au commissaire démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003758.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

FUND-MARKET FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.633.

Le rapport de liquidation pour la période du 1^{er} janvier au 5 octobre 2004 (date de liquidation), enregistré à Luxembourg le 11 janvier 2005, réf.: LSO-BA02245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

N. Uhl

Fondé de Pouvoir Principal

(003731.3/007/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ADY'S HYGIENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 14, rue des Poseurs.
R. C. Luxembourg B 31.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003748.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

MAISONS ARIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.
R. C. Luxembourg B 68.570.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003749.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ASSURALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.151.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003750.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ALPET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.415.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 janvier 2005 que:

1. A démissionné de ses fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Alp Franko, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles,
2. L'assemblée a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de réduire le nombre des administrateurs à trois.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003753.3/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

AUTOCCASION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 82.607.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003751.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

BAHIA TROPICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 5, allée Pierre de Mansfeld.
R. C. Luxembourg B 75.597.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003752.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

BUREAU CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 3, rue François Hogenberg.
R. C. Luxembourg B 74.952.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003754.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

LE NOUVEAU CHEZ NOUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 31, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 21.458.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003756.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.577.292.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.447.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé prise en date du 14 décembre 2004 que Madame Francesca Tiritiello, employée privée demeurant à Luxembourg, a été nommée Gérante de type B, en remplacement de Monsieur Timothy John Ashby, démissionnaire. Pleine et entière décharge a été accordée au Gérant démissionnaire.

Madame Tiritiello a été nommée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003766.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

13660

EVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.500.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 janvier 2005 que:

1. A démissionné de son mandat d'administrateur:

- Monsieur Alp Franko, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles.

2. A été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003757.3/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

I.T. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 154, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 71.631.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003764.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

YUM! FRANCHISE DE MEXICO, S. de r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 300.000,-.

Siège social: Mexico-City.

Principal établissement: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 99.103.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 14 décembre 2004 que Madame Francesca Tiritiello, employée privée demeurant à Luxembourg, a été nommée Gérante de type B, en remplacement de Monsieur Timothy John Ashby, démissionnaire. Pleine et entière décharge a été accordée au Gérant démissionnaire.

Madame Tiritiello a été nommée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003778.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

SPANIMMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.692.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01247, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour SPANIMMO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(003826.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.057.395.900,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 96.426.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé prise en date du 14 décembre 2004 que Madame Francesca Tiritiello, employée privée demeurant à Luxembourg, a été nommée Gérante de type B, en remplacement de Monsieur Timothy John Ashby, démissionnaire. Pleine et entière décharge a été accordée au Gérant démissionnaire.

Madame Tiritiello a été nommée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003782.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 96.429.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé prise en date du 14 décembre 2004 que Madame Francesca Tiritiello, employée privée demeurant à Luxembourg, a été nommée Gérante de type B, en remplacement de Monsieur Timothy John Ashby, démissionnaire. Pleine et entière décharge a été accordée au Gérant démissionnaire.

Madame Tiritiello a été nommée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003784.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

AQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7653 Heffingen, 82, um Bél.

R. C. Luxembourg B 103.053.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2004, tenue dans les locaux de la société sis à L-3898 Foetz, 1, rue de l'Avenir que:

1. Monsieur Vittorio Pirchio, administrateur, est élu à l'unanimité des voix au poste de Président du Conseil d'Administration. La durée du mandat est identique à celle des administrateurs suivant l'article 7 des statuts;

2. La société se trouve valablement engagée par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

En cas d'empêchement de l'administrateur-délégué, les signatures conjointes du président du conseil d'administration et d'un autre administrateur sont requises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heffingen, le 6 janvier 2005.

Pour AQUATICA S.A.

ÄERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003798.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

SATLYNX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 86.167.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de SATLYNX S.A. (la Société) prises en date du 30 novembre 2004

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Romain Bausch de son mandat d'administrateur A de la Société avec effet au 15 novembre 2004 et lui a donné quitus pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination et jusqu'au 15 novembre 2004.

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Padraig McCarthy demeurant Château de Betzdorf - L-6815 Betzdorf - Luxembourg comme administrateur A de la Société avec effet au 30 novembre 2004 et pour une période déterminée se clôturant lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SATLYNX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003820.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

DINOVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 56.924.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01243, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour DINOVEST, Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(003836.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

DINOFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.156.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01240, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour DINOFIN S.A.

G. Birchen

Administrateur

(003839.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.590.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01237, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(003843.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

GALATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.811.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01234, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour GALATA S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(003847.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.513.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01231, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour PARABOLE S.A.

M. Juncker

Administrateur

(003854.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

BEJIMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 30D.
R. C. Luxembourg B 96.241.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 22 novembre 2004

Monsieur Jean-Marie Defrère, né le 2 juillet 1946 à Herstal, demeurant à B-4102 Seraing, rue Jouhaux 22, démissionne de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Jean-Marie Defrère, né le 2 juillet 1946 à Herstal, demeurant à B-4102 Seraing, rue Jouhaux 22, démissionne de sa fonction d'administrateur-délégué.

Monsieur Jean-Marc Paulus, né le 21 mai 1956 à Verviers, demeurant à B-4910 Polleur, rue Petit Jonckeu, 38, est nommé administrateur.

Monsieur Jean-Marc Paulus, né le 21 mai 1956 à Verviers, demeurant à B-4910 Polleur, rue Petit Jonckeu, 38, est nommé administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.-M. Paulus

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003863.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ACTARIS FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.665.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

ACTARIS FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Signature

Gérant

(003887.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ECOMA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4207 Esch-sur-Alzette, 12, rue legallais.
R. C. Luxembourg B 67.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003875.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

NIAGARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.955.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

NIAGARA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003894.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ENOSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.226.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

ENOSIS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003896.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ENOSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.226.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

ENOSIS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003898.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ESPACE 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.724.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003760.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

HAASBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 63.127.

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2004 que:

1. Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Manfred Prinz zu Windisch-Graetz, administrateur de sociétés, né le 1^{er} avril 1963 à I-Trieste, domicilié à I-00187 Rome, 66, Via Piave (Italie),

M. Antonio Marini D'Armenia, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1946 à I-Cerzeto (CS), domicilié à I-00187 Rome, 66, Via Piave (Italie), président du conseil d'administration et administrateur-délégué,

La société à responsabilité limitée RMC PARTICIPATIONS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 68.534, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon (en remplacement de la société BAC MANAGEMENT, S.à r.l., dont le mandat est venu à échéance et à laquelle décharge a été donnée).

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué;

Commissaire aux comptes:

SUPERVISAE LIMITED, Londres NW11 7TJ, Finchley Road 788-790 (en remplacement de la société civile KPMG AUDIT, dont le mandat est venu à échéance et à qui décharge a été donnée).

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour HAASBERG S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107324.3/528/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

LUMAWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 51.097.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003901.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

WK LuxHolding S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxembourg B 91.717.

Auszug des Protokolls der Hauptversammlung der Aktionäre vom 20. Dezember 2004

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Mandate der Herren Egbert Franz Wegner, Frank Wegner und Siegfried Helmut Kludt als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft und das Mandat von Herrn Frank Wegner (tägliche) als Geschäftsführer zu erneuern.

Des Weiteren beschließt die Versammlung, das Mandat von Herrn Wilhelm Joh. Burke als Buchprüfer zu erneuern.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Geschäftsführers und des Buchprüfers enden mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WK LuxHolding S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003992.3/255/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ECOTEAM-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.561.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

S. Delonnoy.

(003903.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

WP GLOBAL PURCHASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 63.081.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003905.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

IdéMa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 65.742.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003909.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

HK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.738.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003912.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 85.292.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 15 décembre 2004 à 16.30 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la démission au 10 décembre 2004 de la société GENERAL TRUST COMPANY («G.T.C.»), société civile, comme Commissaire aux Comptes et nomme en ses lieu et place la société civile LuxFiduAudit, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Égalité. Son mandat prend effet au 10 décembre 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2008 approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003940.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 29.945.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003915.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

PROFORM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.425.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003918.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

4P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003920.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

RECYCLING PLASTIC PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.401.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003921.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

FGA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.096.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003923.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

PALLAS PROPERTIES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 66.705.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003924.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

LUXPLAISANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.197.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signature

(003922.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

PALLAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 66.704.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003925.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

PROGETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.602.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003929.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

SOPICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.345.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003930.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

DROSBACH HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 91.899.

Auszug des Protokolls der Hauptversammlung der Aktionäre vom 20. Dezember 2004

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Mandate der Herren Egbert Franz Wegner, Frank Wegner, Heiko Pommer und Sven Frisch als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu erneuern.

Des Weiteren beschließt die Versammlung, das Mandat von Herrn Wilhelm Joh. Burke als Buchprüfer zu erneuern.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Buchprüfers enden mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DROSBACH HOLDING (LUXEMBURG) S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003979.3/255/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

EXECUTIVE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.176.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005. S. Benamor.
(003927.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

EXECUTIVE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.176.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005. S. Benamor.
(003926.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

EXECUTIVE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.176.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005. S. Benamor.
(003928.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ECOBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.942.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005. S. Benamor.
(003931.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ECOMMERCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1860 Luxembourg, 18, rue Abbé Jos Keup.
R. C. Luxembourg B 67.481.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005. S. Benamor.
(003933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

CHANUKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.722.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005. S. Benamor.
(003934.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

DISTRIBUTION & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.724.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003935.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

EURIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.643.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003936.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

MERCOROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.277.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003938.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ERGECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.220.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003939.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

INTERCOMMUNICA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.621.

Le bilan de liquidation au 30 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(003941.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

P-R ENGINEERING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6467 Echternach, 8, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 102.458.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003943.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

INTERCOMMUNICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.621.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(003944.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

INTERCOMMUNICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.621.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(003945.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

INTERCOMMUNICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.621.

Le bilan au 31 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(003946.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

INTERCOMMUNICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.621.

Le bilan au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(003947.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

APROTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 30A, Klatber.
R. C. Luxembourg B 4.582.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

S. Benamor.

(003951.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

LUXOCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.495.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(003953.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

INVESCO GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.195.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of the month of November.
Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Manuèle Biancarelli, Maître en droit, residing in Luxembourg (the «Proxy»)
acting as a special proxy of INVESCO UK HOLDINGS Plc, a company organised under the laws of England, having its registered office at 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG, England (the «Principal»);
by virtue of a proxy under private seal given on 10 November 2004; which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared the following (and requested the notary to act):

I. INVESCO GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A. (the «Company»), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 25.195, has been incorporated by deed of M^e Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 18 December 1986 published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 30 January 1987 number 25. The articles of incorporation have been modified by a deed of M^e Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on July 17, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on September 3, 1998, number 628.

II. The Principal is the owner of all outstanding registered shares (1,400 shares with a par value per share of 100 US Dollars) representing the entire outstanding share capital of the Company;

III. The Principal approves the annual accounts for the year 2003 and declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company;

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Manuèle Biancarelli, Maître en droit, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire»);
agissant en sa qualité de mandataire spécial de INVESCO UK HOLDINGS Plc, une société organisée sous droit anglais, ayant son siège social au 30 Finsbury Square, Londres EC2A 1AG, Angleterre (le «Mandant»);
en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 10 novembre 2004; laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que INVESCO GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A. («la Société»), ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 25.195, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 30 janvier 1987, numéro 25, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 3 septembre 1998 numéro 628.

II. Que le Mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives (1.400 actions avec une valeur nominale de 100 USD chacune), représentant l'entière du capital en émission de la Société.

III. Que le Mandant approuve les comptes pour l'année 2003 et déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social dans les bureaux de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Biancarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} décembre 2004, vol. 429, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106473.3/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

KELLOGG LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.520.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KELLOGG INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, a company incorporated and existing under the laws of Delaware and having its registered office 1209 Orange Street, Wilmington, USA and being registered under number 20-1657054 with the Internal Revenue Service,

Here represented by M^e Linda Funck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 18 November 2004 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of KELLOGG LUX III, S.à r.l. (the «Company») having its registered office in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 103.520, incorporated by deed of the undersigned notary, on 6th October 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, on 15th November 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following items on the agenda:

- (i) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of GBP sixty-four million eight hundred and ninety thousand (£ 64,890,000.-) so as to raise it from its present amount of GBP ten million one hundred and ten thousand (£ 10,110,000.-) to GBP seventy-five million (£ 75,000,000.-) by the issue of two million five hundred and ninety-five thousand and six hundred (2,595,600) new shares having a par value of GBP twenty-five (£ 25.-) each, (ii) subscription and payment of such new shares by KELLOGG INTERNATIONAL HOLDING COMPANY by the contribution of six hundred million and one (600,000,001) shares in issue in KELLOGG GROUP LIMITED representing the entire share capital of and being all the shares in issue in KELLOGG GROUP LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England with registered office at The Kellogg Building, Talbot Road, Manchester M16 0PU, registered under number 5239593 with Register of Companies of England and Wales to the Company valued at GBP six hundred and forty million seven hundred and eighty-nine thousand and three hundred and one (£ 640,789,301.-), (iii) approval of such value, (iv) allocation of an amount of GBP sixty-four million eight hundred and ninety thousand (£ 64,890,000.-) to the share capital, an amount of GBP six million four hundred and eighty-nine thousand (£ 6,489,000.-) to the legal reserve and as to the balance of five hundred and sixty-nine million four hundred and ten thousand and three hundred and one GBP (£ 569,410,301.-) to the freely distributable share premium account and (v) consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above share capital increase and issue of shares.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole member:

Sole resolution

The sole member resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of GBP sixty-four million eight hundred and ninety thousand (£ 64,890,000.-) so as to raise it from its present amount of GBP ten million one hundred and ten thousand (£ 10,110,000.-) to GBP seventy-five million (£ 75,000,000.-) by the issue of two million five

hundred and ninety-five thousand and six hundred (2,595,600) new shares having a par value of GBP twenty-five (£ 25) each.

Such new shares are subscribed and fully paid to by KELLOGG INTERNATIONAL HOLDING COMPANY (the sole member), prenamed, by the contribution of six hundred million and one (600,000,001) shares in issue in KELLOGG GROUP LIMITED representing the entire share capital of and being all the shares in issue in KELLOGG GROUP LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England with registered office at The Kellogg Building, Talbot Road, Manchester M16 0PU, registered under number 5239593 with Register of Companies of England and Wales to the Company.

Such contribution in kind is valued at GBP six hundred and forty million seven hundred and eighty-nine thousand and three hundred and one (£ 640,789,301.-).

The sole member approves the valuation of the contribution in kind and resolves to allocate an amount of GBP sixty-four million eight hundred and ninety thousand (£ 64,890,000.-) to the share capital, an amount of GBP six million four hundred and eighty-nine thousand (£ 6,489,000.-) to the legal reserve and the balance of an amount of five hundred and sixty-nine million four hundred and ten thousand and three hundred and one GBP (£ 569,410,301.-) to the freely distributable share premium account.

The contribution in kind constituting the entire issued share capital of KELLOGG GROUP LIMITED has been valued by the board of managers of the Company pursuant to a report dated 22 November 2004.

Such valuation report shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Proof of the transfer of the 600,000,001 shares in KELLOGG GROUP LIMITED, representing all the shares in issue in the share capital of KELLOGG GROUP LIMITED has been shown to the undersigned notary.

As a result of the increase of the share capital, the sole member resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at GBP seventy-five million (£ 75,000,000.-) divided into three million (3,000,000) shares with a par value of GBP twenty-five (£ 25.-) each.»

Expenses

The contribution described above is of 100% of the shares issued in KELLOGG GROUP LIMITED, prenamed, and is made against the issue of new shares in the Company. The parties therefore refer to the exemption of capital duty provided for by article 4-2 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand euros (6,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed. After reading this deed to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deuxième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KELLOGG INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, une société créée et existante sous les lois du Delaware et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique et étant enregistrée sous le numéro 20-1657054 avec le International Revenue Service,

Ici représentée par Maître Linda Funck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 novembre 2004 laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne vauront par le mandataire et le notaire instrumentant.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de KELLOGG LUX III, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.520, constituée par acte du notaire instrumentant, le 6 octobre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant le 15 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte des points suivants à l'ordre du jour:

(i) Augmentation du capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix mille Livres Sterling (£ 64.890.000.-) de manière à le porter du montant actuel de dix millions cent dix mille Livres Sterling (£ 10.110.000.-) à soixante-quinze millions de Livres Sterling (£ 75.000.000.-) par l'émission de deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille six cents (2.595.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25.-) chacune, (ii) souscription et paiement des nouvelles parts sociales par KELLOGG INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, par l'apport de six cent millions et une (600.000.001) parts en émission dans KELLOGG GROUP LIMITED représentant l'entière du capital social et toutes les parts en émissions dans KELLOGG GROUP LIMITED, une limited liability company ayant son siège social à The Kellogg Building, Talbot Road, Manchester M16 0PU, enregistrée au Register of Companies of England and Wales sous le numéro 5239593, à la Société évalué à six cent quarante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent et une Livres Sterling (£ 640.789.301.-), (iii) approbation de cette évaluation et (iv) attribution d'un montant de soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix mille

Livres Sterling (£ 64.890.000,-) au capital social, un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille Livres Sterling (£ 6.489.000,-) à la réserve légale et le surplus s'élevant à cinq cent soixante-neuf millions quatre cent dix mille trois cent et une Livres Sterling (£ 569.410.301,-) au compte prime d'émission librement distribuable et (v) modification de l'article 5 des statuts de la Société de la manière à refléter l'augmentation de capital et l'émission de nouvelles parts sociales tel que décrit ci-dessus.

Le comparant a requis le notaire d'acter la résolution suivante qui a été prise par l'unique associé:

Unique résolution

L'unique associé a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix mille Livres Sterling (£ 64.890.000,-) de manière à le porter du montant actuel de dix millions cent dix mille Livres Sterling (£ 10.110.000,-) à soixante-quinze millions de Livres Sterling (£ 75.000.000) par l'émission de deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille six cents (2.595.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par KELLOGG INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, (unique associé de la Société), préqualifiée, par l'apport de six cent millions et une (600.000.001) parts en émission dans KELLOGG GROUP LIMITED représentant l'entière du capital social et toutes les parts en émissions dans KELLOGG GROUP LIMITED, une limited liability company ayant son siège social à The Kellogg Building, Talbot Road, Manchester M16 0PU, enregistrée au Register of Companies of England and Wales sous le numéro 5239593, à la Société.

L'apport en nature est évalué à six cent quarante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent et une Livres Sterling (£ 640.789.301,-).

Le seul associé approuve l'évaluation de l'apport en nature et décide d'attribuer soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix mille Livres Sterling (£ 64.890.000,-) au capital social, un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille Livres Sterling (£ 6.489.000,-) à la réserve légale et le surplus s'élevant à cinq cent soixante-neuf millions quatre cent dix mille trois cent et une Livres Sterling (£ 569.410.301,-) au compte prime d'émission librement distribuable.

L'apport en nature consistant de l'entière du capital social émis de KELLOGG GROUP LIMITED a été évalué par le conseil de gérance de la Société selon un rapport daté du 22 novembre 2004.

Ce rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve du transfert des 600.000.001 actions dans KELLOGG GROUP LIMITED représentant toutes les actions en émission dans le capital social de KELLOGG GROUP LIMITED a été montré au notaire instrumentant.

Suite à cette augmentation de capital, le seul associé a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-quinze millions de Livres Sterling (£ 75.000.000,-) divisé en trois millions (3.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune.»

Dépenses

L'apport décrit ci-dessus représente 100% des parts sociales en émission dans KELLOGG GROUP LIMITED, préqualifiée, et est fait en contrepartie de l'émission de nouvelles parts sociales dans la Société. Les parties se réfèrent à l'exemption du droit d'apport prévu par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit seront supportés par la Société du fait de l'augmentation de son capital et sont estimés à six mille euros (6.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Funck, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2004, vol. 429, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106587.2/242/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

KELLOGG LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106590.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.014.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of the month of November.
Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Manuèle Biancarelli, Maître en droit, residing in Luxembourg (the «Proxy») acting as a special proxy of AMVESCAP Plc, a company organised under the laws of England, having its registered office at 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG, England (the «Principal»); by virtue of a proxy under private seal given on 10 November 2004; which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared the following (and requested the notary to act):

I. INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A. (the «Company»), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 71.014, has been incorporated by deed of Me Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 28 July 1999 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 20 October 1999, number 779;

II. The Principal is the owner of all outstanding registered shares (140 shares with a par value per share of 1,000 US Dollars) representing the entire outstanding share capital of the Company;

III. The Principal approves the annual accounts for the year 2003 and declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company;

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at the offices of Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Manuèle Biancarelli, Maître en droit, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire»); agissant en sa qualité de mandataire spécial de AMVESCAP Plc, une société organisée sous droit anglais, ayant son siège social à 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG, Angleterre (le «Mandant»); en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 10 novembre 2004; laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A. («la Société»), ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 71.014, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 20 octobre 1999, numéro 779.

II. Que le Mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives (140 actions avec une valeur nominale de 1.000 USD chacune), représentant l'entière du capital en émission de la Société.

III. Que le Mandant approuve les comptes pour l'année 2003 et déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social dans les bureaux de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Biancarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} décembre 2004, vol. 429, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106475.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

LUFINDEX HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 53.130.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation LUFINDEX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.130, constituée suivant acte reçu en date du 7 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 68 du 8 février 1996.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 23 septembre 2003, comprenant nomination de Monsieur Francesco Abbruzzese, demeurant à Luxembourg, en tant que liquidateur; la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Bischen Jacmohone, réviseur d'entreprises, a été nommée en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 5.400 (cinq mille quatre cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, vol. 145S, fol. 59, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

J. Elvinger.

(106496.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

IMMO SERVICE GREVENMACHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 14, rue d'Epeldorf.

R. C. Luxembourg B 47.389.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003763.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

PK INTERTRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R. C. Luxembourg B 58.790.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003765.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 74.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le mardi 28 décembre 2004 à 9 heures

L'Assemblée Générale Extraordinaire procède à la nomination de Myriam Van Dongen en tant qu'Administrateur, en remplacement de M. Luc Vancamp, pour un mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs:

Mme Myriam van Dongen, administrateur, Bruxelles, Belgique,

M. Caspar van Haften, administrateur, Bruxelles, Belgique,

M. William Gilson, directeur général, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004174.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

AM PAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 40.976.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2004

L'assemblée générale accepte la démission de M. Jan Schneidewind de son poste d'administrateur. Par vote spécial, l'assemblée décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003959.3/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ONCU INVESTMENT HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 73.037.

La société EUROPEAN AUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ONCU INVESTMENT HOLDING AG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003960.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

EXCELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.775.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Signature.

(003980.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

**24 SPORT VILLAGE - SOCIETA IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme,
(anc. F.D.Q. 2001 S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.439.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Signature.

(003982.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

CHEADLEWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.104.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, en janvier 2005, réf. LSO-BA00447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(004015.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

RONNDRIESCH 4 S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxembourg B 75.773.

Auszug des Protokolls der Hauptversammlung der Aktionäre vom 20. Dezember 2004

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Mandate der Herren Egbert Franz Wegner, Frank Wegner, Wilhelm Joh. Burke, Torsten Temp und Pierre Berna als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu erneuern.

Des Weiteren beschließt die Versammlung, das Mandat von Frau Gudrun Gesternkorn als Buchprüferin zu erneuern. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Buchprüferin enden mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RONNDRIESCH 4 S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00997. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(003983.3/255/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

RONNDRIESCH 4 HOLDING (LUXEMBURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxembourg B 95.431.

Auszug des Protokolls der Hauptversammlung der Aktionäre vom 20. Dezember 2004

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Mandate der Herren Egbert Franz Wegner, Frank Wegner, Heiko Pommer und Sven Frisch als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu erneuern.

Des Weiteren beschließt die Versammlung, das Mandat von Herrn Wilhelm Joh. Burke als Buchprüfer zu erneuern. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Buchprüfers enden mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RONNDRIESCH 4 HOLDING (LUXEMBURG) S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01000. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(003987.3/255/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

VITRILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.512.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(003955.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.